

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 JUIN 2019

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CLASSIFICATION

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Depuis l'assemblée générale du 22 juin 2018, les membres de la Commission de classification n'ont pas changé.

Durant cette dernière année, la commission ne s'est réunie qu'une seule fois.

En effet, elle a été contrainte d'attendre quelque peu, afin d'obtenir des compléments indispensables à la poursuite de ses travaux.

Ainsi, la Ccl doit, d'une part, tenir compte de l'incidence des mini mutations pour l'ensemble des parcelles touchées et, d'autre part, compléter le montant définitif des frais à répartir, qui doit comprendre les provisions qui permettront de réaliser les travaux sur les parcelles non encore équipées dans le secteur des Saviez, à l'Ouest de la RC 780 .La Commune de Noville se substituant au Syndicat pour les conduire ultérieurement.

Le président a en outre été sollicité à plusieurs reprises pour répondre aux questions posées par des propriétaires, par des communes, ou pour signer des plans d'enquête et de la correspondance.

La Commission de classification n'a donc pas pu finaliser le dossier de répartition des frais dans l'attente d'éléments essentiels à la poursuite de son mandat.

Le président de la Commission de classification

Eric Maendly